



Datum / Date: 27/11/2017
Uur / Heure: 13:43
Vraag / Question: n° 22125

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Daniel BACQUELAINE, Ministre des Pensions,
concernant
l'accès au site mypension.be via Token
- déposée le 27 novembre 2017 -**

Monsieur le Ministre,

Il me revient à plusieurs reprises que le site mypension.be ne peut uniquement être accéder via un lecteur de carte EID et est impossible via le token que le SPF Finance avait transmis aux personnes envisageant d'encoder leurs données fiscales pour, par exemple, la déclaration d'impôt en ligne.

En effet, l'accès via ledit token aurait pu faciliter la tâche à ceux et celles possédant déjà ce token car ils n'auraient pas été obligés de se procurer un lecteur de carte.

Monsieur le Ministre, ma question à ce sujet est la suivante :

- Pour quelles raisons l'accès au site mypension.be n'est-il uniquement possible avec lecteur de carte EID et non par le code de sécurité « token » du SPF Finance ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse à la question orale N°22125 de Madame Kattrin Jadin (MR) concernant l'accès au site mypension.be via Token

Il a en effet été décidé de ne plus permettre l'accès à MyPension.be via le token fédéral et ce pour des raisons de sécurité et de protection des données personnelles des citoyens.

Cette décision a été prise suite à des recommandations de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) qui est responsable pour l'accès aux différents sites web dans le domaine de la sécurité sociale. La BCSS estime que les données qui peuvent être consultées et modifiées via MyPension.be demandent un niveau de sécurité plus élevé que celui qui est garanti par le système du token.
